

Administration Communale

Séance du 26 janvier 2015.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/15/1/17/NS

17. Personnel communal – Modalités de désignation d'un Directeur général – Examen – Décision.-

Sont présent(e)s : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, M. MATTIA Gerardo, Echevins, Mme PERNIAUX Cynthia, Echevine faisant fonction, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. DEVILLERS François, Conseiller communal, Echevin empêché, M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux ;

Le Conseil Communal : à huis clos :

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu la mise de ce point à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil communal transmis à Mesdames et Messieurs les Conseillers en date du vendredi 16 janvier 2015 et le passage du point en Collège communal lundi 19 janvier 2015 ;

Attendu que M. le Président du Conseil Christian Moureau propose le retrait de ce point pour cause d'erreur matérielle;

Procédant par scrutin secret ;

DECIDE, à l'unanimité :

- le retrait et le report au plus proche Conseil de ce point.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général f.f.,
(s). J-L. LAMBRECHTS

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général f.f.,
J-L. LAMBRECHTS

Le Président,
Ch. MOUREAU

